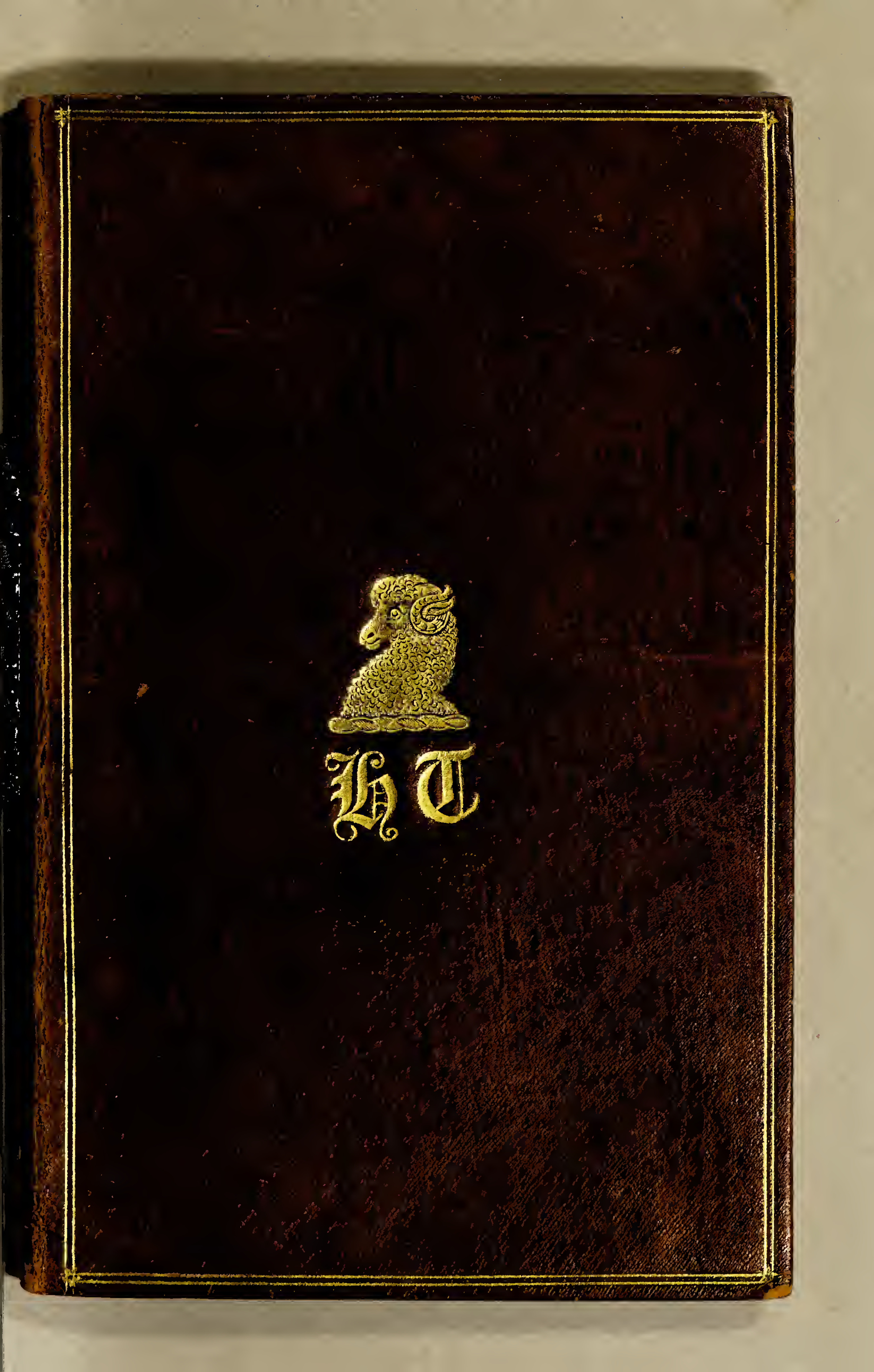
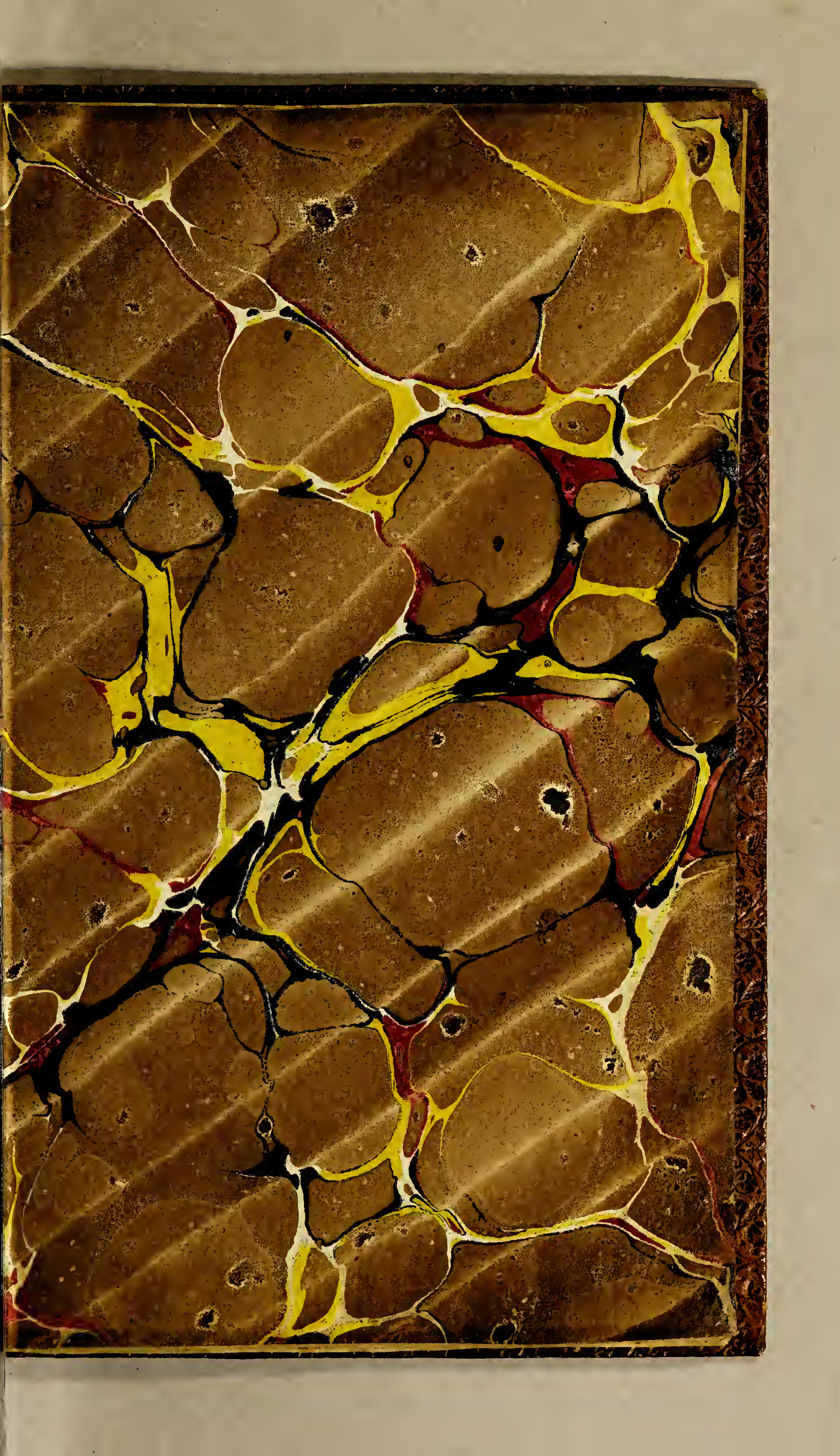
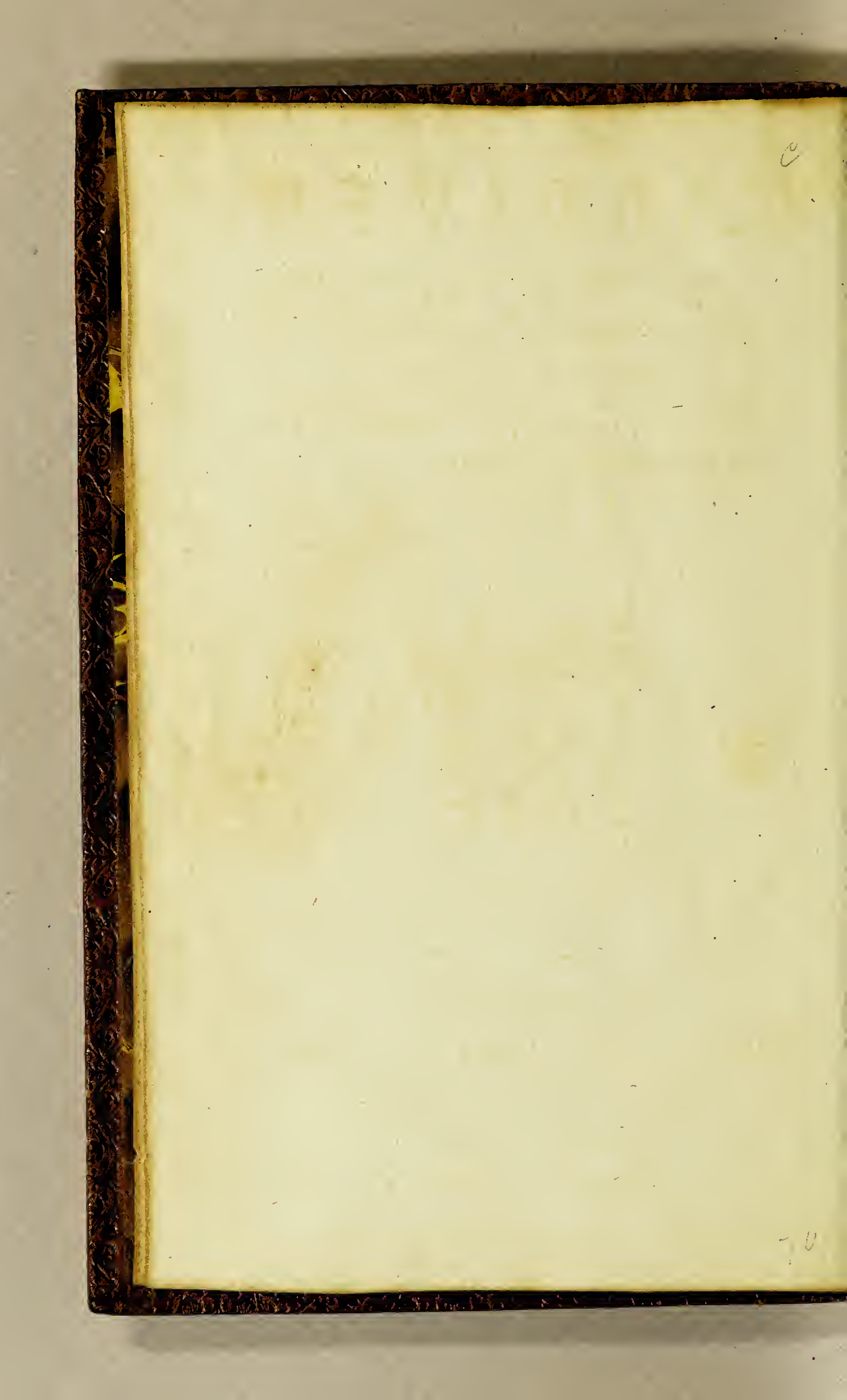

HT


GAUDEO
John Carter Brown.



From Lennart Compass



L'ARRIVEE

DES PERES CAPVCINS, & la conuersion des Sauuages à nostre saincte foy. Declaree par le R. P. CLAVDE D'ABBEVILLE Predicateur Capuçin.



A PARIS,
chez IEAN NIGAVT ruë S. Iean de Latran à l'Alde.
M.D.C.XIII.
Auec Permißion.



L'ARRIVEE DES PERES Capucins, & la cõuersion des Sauuages à nostre saincte foy Declaree par le R. P. Claude d'Abbeuille Predaciteur Capuçin.

MOn trescher & bien aymé frere Dieu vous donne sa paix.

Pour autant que monsieur de Rasilly s'en retourne en Frãce dans quelque tẽps pour nous amener du nouueau secours, c'est la cause pourquoy ie differay à vous escrire pour lors plus amplemẽt tout le succés de nostre voyage tãt ce que noꝰ auõs veu sur la mer, que ce que nous auõs trouué sur la terre de ce pays & monde nouueau: Ie me contenteray pour le present de vous mander bien

à la haste par ceste commodité qui se presente. Que le Lundy de Pasque, nous partismes de Plume en Angleterre où nous estiõs relaschez à cause du mauuais temps, comme ie vous manday de là, ie croy que vous aurez receu mes lettres. Estans partis de Pleume nous fusmes secondez d'vn vẽt si fauorable qu'en peu de temps il nous fit passer le Canal de Canarie. Nous passasmes le cap de Bef-doir, costoyant tousjours les costes de Barbarie iusques à ce que nous trouuasmes le cap blãc, Dieu no⁹ fauorisant tãt que de passer la ligne Equinoctiale, qui est d'vn accés tant difficile, que nous ne pensions pas la passer à si bõ marché veu la saison où nous estions. Ayant passé la ligne, nous arriuasmes à Fernãd de la Roque qui est vne petite isle de cinq à six lieuës de tour, toutes les proprietez de laquelle ie vous escriray (Dieu aydãt) à la premiere commodité, c'est vn vray petit Paradis terrestre. Seulement ie vous diray que no⁹ trouuasmes en ce lieu dixsept ou dixhuit Indiens Sauuages auec vn Portugais, lesquels estoient tous esclaues, & releguez en ceste isle par ceux de Fernambourg, vne partie desquels nous baptizasmes, apres auoir plãté la croix en

cefte ifle au milieu d'vne Chappelle, que nous difpofafmes pour y dire la S. Meffe apres que nous eufmes beny le lieu, où no° demeurafmes quinze iours, nous mariafmes deux de ces Sauuages apres les auoir baptifez, l'autre partie nous ne les voulufmes pas baptizer en ce lieu: mais trouuafmes bon de differer le baptefme iufques à ce que nous fuffions arriuez au lieu que nous pretendions. Si bien que nous deliurafmes tous ces Sauuages, & d'efclaues qu'ils eftoiẽt les auons rẽdus libres à leur grand contentement. Nous les auons amenez auec nous, auec force cotton, & autres marchandifes qu'ils auoient. De Fernand de la rocque nous auons continué noftre chemin & fommes venus au cap de la Tortuë au pays des Canibals, où Eufebe dit en fon hiftoire que S. Mathieu Apoftre a paffé, apres auoir efté 15. iours au cap de la Tortuë, nous fifmes voile & arriuafmes en l'ifle de Maragnan le iour de la glorieufe fainte Anne mere de la facree Vierge Marie, dequoy ie m'esjouys infiniment de ce qu'en ce iour que i'ayme tãt nous eufmes ce bon heur que d'arriuer en noftre lieu tant defiré. Le Dimanche enfuiuant, nous mifmes tous pieds à terre,

& en chantant le *Te Deum laudamus*, l'eauë beniste faicte, le *Veni Creator, les Letanies de nostre Dame* estans chantez. Nous allasmes en procession depuis le lieu de nostre descente iusques au lieu que nous auions designé pour y planter la Croix, laquelle estoit portee par mõsieur de Rasilly & tous les principaux de nostre compagnie: Puis l'Islette estant beniste, fut appellee par le sieur de Rasilly & de la Rauardiere l'islette saincte Anne, parce que nous y estiõs arriuez ce iour là, à cause de madame la comtesse de Soissons qui se nomme Anne laquelle est parente de mõsieur de Rasilly. La place donc estant beniste, la Croix y estant plantee, il fut enterré au pied d'icelle vn pauure hõme de nostre cõpagnie qui mourut, lequel estoit Tõnelier de son estat. Ceste action estant faite (au grand contentement d'vn chascun) nous partismes de cette islette pour aller en la grande isle de Maragnan, habitee des Sauuages, qui sont les pierres precieuses que nous cerchions, où estans par la grace de Dieu arriuez en bõne disposition & santé, estans reuestus de nos habits de serge grize assez fine à cause des chaleurs de cette Zone torride, & reuestus par

dessus nos habits chacun d'vn beau surplis blãc, & portans en la main nos bastõs & la croix au dessus où sont nos Crucifix, nous descẽdismes tous de nostre vaisseau dans vn canot qui est vne sorte de basteau que font les Indiens, tout d'vne piece, où estans, tous ces Sauuages qui estoient sur le bort de la mer auec monsieur de Rasilly, & beaucoup de François, tãt de nostre équipage que de celuy de mõsieur de Manoir & du Capitaine Gerard, aussi Frãçois, que nous auons trouuez icy. Beaucoup de ces Sauuage se ietterent en nage dãs la mer, pour venir au deuãt de no⁹: Et ainsi cõduits de cette armee, passasmes le pied à terre, où le sieur de Rasilly s'estant mis à genoux auec tous les François pour nous receuoir (qui estoit vne espece d'hõneur non accoustumé) nous estans entrebrassez & baisez pour salutatiõ, i'eus le bõheur d'entonner le *Te Deum laudamus*, selõ le chant de l'Eglise, que nous poursuiuismes allãs en procession auec tous les Frãçois pleurans de ioye & d'allegresse estãs suiuis des Indiens. Et ainsi prismes possession de ceste terre & monde nouueau pour Iesus Christ, & en son nom, espe ãs de benir la place, & d'y planter la Croix,

vn de ces iours que nous auons differé à desſein. Ie laiſſe toutes les autres particularitez quād ie vous eſcriray plus amplemēt de la ſuitte de noſtre voyage. Seulemēt ie vous diray encors en paſſant. Que le Dimanche 12. iour d'Aouſt, iour de ſainte Claire, nous celebraſmes tous quatre la premiere Meſſe en ce païs. C'eſtoit bien la raiſon que le iour d'vne ſaincte Vierge de noſtre ordre, laquelle a apporté vne nouuelle lumiere au monde, fut ordonné de Dieu pour faire paroiſtre vne lumiere nouuelle (à ſçauoir la lumiere de ſon ſainct Euangile) en ce monde nouueau. Et ie ne puis vous dire maintenant le grand contentement que ces pauures Sauuages ont receu de noſtre venuë. C'eſt vn peuple tout acquis & gaigné. Peuple grand à la verité qui nous ayme & affectionne infiniment, ils nous appellent les grands Prophetes de Dieu & de Ioupan, & en leur langage matyrata pays Carraybais. L'on nous a apporté de bonnes nouuelles depuis que nous ſommes icy. A ſçauoir que ceux de Para qui eſt vn autre peuple voiſin des Amazoſnes d'vn coſté, & de l'autre coſté voiſin de cettuy-cy, où il y a cent mille hommes ſeulemēt, leſquels

esquels nous desirent extremement & nous veulent auoir pour les instruire, Si bien que ie vous diray en vn mot que *Messis multa, operarij autem pauci*, la moisson est grande mais nous sommes trop peu d'ouuriers. Cela est vray que, *Regiones albescunt ad messem* ces regions icy blanchissent pour le besoin qu'elles ont de la moisson, & que le temps est venu que Dieu veut estre icy adoré & recogneu. Ie ne puis vous en dire maintenant d'auantage, ce sera pour le retour de Mr de Rasilly que ie vous manderay d'autres choses en particulier. Au reste iamais ie ne me portay mieux qu'à present graces à Dieu, ne beuuãt que de l'eaue. Si en France il m'eust fallu faire la milliesme partie de ce qu'il faut faire icy ie pense que mille fois ie serois mort, en quoy ie recognois que *non in solo pane viuit homo*, l'homme ne vit pas seulement de pain. Il faut que les delicats de France viennent icy. Ie loue Dieu de ce que ie ne fus iamais malade sur la mer du mal ordinaire de mer au grand estonnement d'vn chascun, seulement venãt au pays des chaleurs, lors que nous estions iustement soubs le Tropique de Cancer, le soleil montant alors, i'eus deux ou trois petits accez de fiebures qui

se passerent aussi tost Dieu mercy. Ie laisse le reste pour vn autre temps, le temps & les affaires me pressent. Que cette lettre serue pour vous, pour mon Frere, & pour tous ceux ausquels ie deurois rescrire en particulier. Priez Dieu pour moy, s'il vous plaist & pour toute nostre compagnie, & faictes prier tant que vous pourrez, car iamais nous neusmes tant besoing des graces de Dieu (sans lesquelles nous ne pouuons rien) que maintenant. Ce que si vous faites, ie seray plus que iamais.

Mon bien-aymé Frere.

En haste, De Maraguon, au Brezil
ce 20. iour d'Aoust, 1612.

Vostre petit Frere, & seruiteur en
Nostre Seigneur,

Frere Claude d'Abbeuille, Capuçin indigne & Indien pour le present.

SOMMAIRE RELATION DE quelques autres choses plus particulieres qui ont esté dictes de bouche aux Peres Capucins par Monsieur de Manoir.

MONSIEVR de Manoir (qui est vn de ces Capitaines desquels il est parlé en la lettre precedẽte, qu'ils trouuerent en ce pays-là auec le Capitaine Gerard) estãt reuenu en France ces iours derniers & leur ayant luy mesme apporté la susdicte lettre auec plusieurs autres (quelques vnes desquelles nous auõs bien voulu mettre icy: à ce que les merueilleuses œuures de Dieu desquelles ces lettres font foy, ne soient enseuelies dans le tombeau d'oubly ains qu'elles soient mises au iour à ce que les hõmes ayant subiect de louer la sagesse & bonté du Createur, leur à dit de bouche plusieurs particularitez de leurs Peres qui ne sont pas contenues dans la susdite lettre, ny dedans les suiuantes. Il dict donc que les Peres estans arriuez en ce pays. Ils commencerent à planter leur pauillon faisant vne maniere de chappel-

le pour y dire la Messe, & quelques petites cellules pour se loger, à quoy faire ces pauures Sauuages leur aydoient eux mesmes auec des toilles & rameaux d'arbres. Ce qu'estant acheué, vn iour comme vn Pere disoit la Messe, voicy venir vn de ces sauuages des plus anciens (qu'ils tiennent comme leurs gouuerneurs, les honorant & respectāt à cause de la vieillesse) lequel en amena trēte autres auecque luy pour entendre la Messe, ce qu'ils firent, & ce auec vn grandissime estonnement, & admiration voyant tant de si belles ceremonies, & de si beaux ornemens qu'ils n'auoient accoustumé de voir (car ils vont tous nuds tant hommes que femmes) Or quād le Prestre approcha de la Consecration comme vers l'Offertoire, ils tirerent vn rideau qui estoit entre le Prestre & le peuple, de sorte que ces pauures gens ne pouuoient plus voir le Prestre, ny ce qu'il faisoit la derriere, ce qui les scandaliza fort de ce qu'on leur auoit faict vn tel affront. Qui fut cause qu'apres la Messe ils allerē trouuer les Peres, leur demandant la cause pourquoy ils leur auoient ainsi faict ce affront, A quoy les Peres respondirēt que ce qu'ils en auoient fait n'estoit pas pour les brauer, mais que c'estoit pour-ce qu'il

estoient encores Payens & que par conse- 321
quent ils ne pouuoient pas celebrer la Messe en leur presence, leur estant ainsi enioinct de l'Eglise, ce qu'entendant ils s'appaiserent & le rendirẽt fort capables: Puis s'en retournerent racontant le tout à leurs femmes, lesquelles desireuses de voir ces grands Prophetes de Dieu & de Toupan, s'assemblerẽt grand nõbre pour les venir veoir, mais les Peres ne leur voulans ouurir la porte de leur petite cabane, à cause qu'elles estoient toutes nuës, elles n'eurẽt pas la patiẽce du second refus, car rompant la porte (qui n'estoit pas difficile à rompre) elles entrerent dedans & regardans & contemplans ces Prophetes, elles ne se pouuoient souler de les regarder, y estans toutesfois vn peu trop lõg temps, les Peres les prierent de se retirer, ce qu'elles firent. Apres ceste visite ces Anciens vieillars desquels nous auons parlé, s'assemblerent grande multitude pour auiser entre eux quelque present ils deuoiẽt faire à ces Prophetes en signe de biẽ-vueillãce, & de resiouyssance de leur arriuée. Ils voulurẽt finalement qu'attendu qu'ils couchoient sur la dure, qu'il leur falloit faire present d'vn mattelas de cotton pour chascun (car le cotton croist en ce pays) auec chascun

vne des plus belles filles, Qui eſt vn des plus grands preſens qu'ils ayent couſtume de faire: Ayans donc aporté quatre matelats, & amené quatre belles filles, ils les offrirent aux Peres. Mais les bons Peres ſe ryans de cela: ils accepterent fort volontiers leurs matelats, leur rendant leurs filles auec vn remerciement. Ce qui eſtonna fort ces ſauuages, diſans les vns aux autres. Quoy ces Prophetes cy ne ſont-ils pas hommes comme nous. Pourquoy donc n'acceptent ils ces filles eſtant choſe impoſſible qu'vn homme s'en puiſſe paſſer? Pourquoy nous font-ils vn tel affrõt: Mais nos Peres prenans la parolle, ils reſpondirẽt que ce n'eſtoit pas qu'ils reprouuaſſent le mariage, quand il eſtoit ſelon les loix de Dieu, tant s'en faut qu'il les loüoient, mais que Dieu leur ayant octroyé des graces plus particulieres qu'aux autres hommes à cauſe qu'ils le ſeruẽt plus parfaictement, ils pouuoient facilement par le moyen d'icelles graces, ſe paſſer de l'vſage des femmes. Ce qu'ayans ouy ces pauures gẽs, ils demeurerent tous eſtonnez, & comme hors d'eux-meſme, admirant la ſaincteté de ces Prophetes, & de la en auant ils les ont eu en plus grãde veneration, s'eſtimãs bien-heureux de leur donner leurs enfans

à ce qu'ils les baptizēt& instruisent en nostre saincte Foy, ainsi qu'il se pourra voir par la lettre suyuāte que lesdits Peres ont escrites à vn honorableMarchād deRoüē nommé monsieur Fermanet,qui est vn de leurs grands bien-faicteurs; laquelle nous auons bien voulu mettre icy à ce que l'on voye que nous n'y mettons rien du nostre, ains purement & simplement, le mettons selon que l'auōs leu és lettres, & entendu de personnes dignes de foy qui les ont veuës nous mettōs aussi ceste lettre pource qu'il y a dans icelle des particularitez qui ne sont point aux autres. La lettre est celle qui suit.

LETTRE QVE LES PERES CApucins ont escrit à Monsieur Fermanet.

MONSIEVR Dieu vous donne sa saincte paix. Apres tant de coniurations que vous nous fistes à nostre departement de vous rescrire, Nous nous fussions sentis par trop coulpables, de manquer à vous mander des nouuelles de vostre bon pays, lesquelles sont tres-bōnes graces à Dieu. Nous y sōmes arriuez heureusemēt apres auoir flotté 4. ou 5. mois sur la Mer. Au reste nous auōs esté receus honorablement des Indiens, ie dis honorablement selon leur rusticité, mais il n'importe en

quelle maniere que ce puiſſe eſtre pourueu qu'ils rendent le teſmoignage de leur bien-veillãce, ce qu'ils ont faict, & font encores tous les iours, nous amenans leurs enfans pour les inſtruire, ce que nous eſperons de bien faire auec l'ayde de Dieu, Au retour de monſieur de Raſilly qui ſera dans deux ou trois mois nous vous pourrons mander le nombre des conuertis, & de ceux qui ſont nouuellement baptiſez. Quant eſt du pays, il eſt fort bon, & eſpere-on d'en tirer force petun, & force rouçou, Il s'y trouue des maintenãt force ſuccre, de fort belles pierres, & de l'ambre gris, & tient-on qu'à vingt lieuës d'icy il y a vne mine d'or. N'eſtoit la trop grãde haſte que nous auons, nous vous en manderions d'auantage, mais eſtans trop preſſez nous ne la vous ferons plus longue. Vous baiſant treſ humblement les mains, nous recommandant à Madame voſtre femme, & ſommes à vous, & à elle.

Vos tres-humbles ſeruiteurs en noſtre Seigneur Frere Claude d'Abbeuille, Frere Arſene de Paris.

De l'Iſle de Maraguonce 20. Aouſt, 1612.

FIN.






H T